

**DELEGATION DE Monsieur Joël SOLARI**

**D-2019/107**

**Mission Handicap. Attribution d'aides en faveur des associations. Adoption. Attribution.**

Monsieur Joël SOLARI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations œuvrant dans le champ du handicap, la Ville de Bordeaux est attentive aux actions associatives mettant en œuvre des projets innovants favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap.

L'attribution des subventions suivantes contribue au développement d'actions inclusives qui permettent aux personnes handicapées de vivre pleinement leur citoyenneté et de favoriser la rencontre en milieu ordinaire avec des personnes valides.

C'est le cas de ces cinq associations : 1-Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques ; 2-Handi-sport départemental ; 3-Handi-parentalité ; 4- Droit du piéton ; 5- AMI33

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser :

1/ à l'association GIHP une subvention de 1 500 euros

2/ à l'association Handi-sport départemental une subvention de 1 000 euros

3/ à l'association Handi-parentalité une subvention de 750 euros

4/ à l'association Droit du piéton une subvention de 500 euros

5/ à l'association AMI 33 une subvention de 500 euros

Ces dépenses sont prévues au budget Handicap de l'année 2019 – compte 6574 – fonction 521.

**ADOpte A L'UNANIMITE**